

Les partenaires :

L'APEI a établi des conventionnements avec :

- > L'EHPAD « Les Charmilles » à Saint Sauve (ouverture 2007) : 18 places dédiées aux personnes en situation de handicap.
- > L'EHPAD « La Résidence Noël Leduc » à Hasnon (ouverture 2010) : 12 places dédiées aux personnes en situation de handicap.
- > L'EHPAD « Les Tulipiers » à Anzin et l'EHPAD « Les Magnolias » à Marly.
- > Les EHPADs du Centre Hospitalier de Saint Amand Les Eaux
- > Les EHPADs du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Nous pourrions être amenés à solliciter nos partenaires afin de trouver, de manière concertée, la solution la plus adaptée à vos besoins :

- > Établissements APEI,
- > Les associations tutélaires,
- > Les maisons de retraite et autres établissements dédiés aux personnes âgées (EHPAD), Résidence-Autonomie,
- > CARSAT (Ex : CRAM),
- > Mutuelle Intégrance,
- > CCAS des différentes Mairies,
- > Les services d'aide à la personne,
- > Les services d'accueil familial,
- > Consultation « Bien Vieillir » pour les personnes en situation de handicap.
- > Espace Emmage (le CLIC du Valenciennois, l'Espace Ressources Cancers, le Réseau de soins palliatifs, le Réseau santé gériatrique Repér'âge et la MALA du Valenciennois).

Une équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette étape de la vie.

François DELOFFRE

Directeur

Mail : deloffre-f@apei-val-59.org

Adrien COUSIN

Chef de Service Educatif

Mail : cousin-a@apei-val-59.org

07 89 21 83 23

Karine LOPEZ

Educatrice Spécialisée

Mail : lopez-k@apei-val-59.org

07 87 00 52 14

Françoise HAINAUT

Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Mail : hainaut-f@apei-val-59.org

06 70 83 22 78

Caroline VANDELDE

Educatrice Spécialisée

Mail : VandeVelde-c@apei-val-59.org

07 87 00 44 34

Centre de Ressources

5 rue du Port Fluvial

59860 Bruay-sur-l'Escaut

Téél : 03 27 41 58 09

Fax : 03 27 41 01 01

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Zones d'intervention du service :
le Valenciennois, le Pays de Condé et l'Amandinois



S.A.V.S. Spécialisé

Centre de Ressources
pour Personnes

avancées en âge en

situation de
Handicap

(CR)

SAMO



A qui s'adresse le service ?

- > Toute personne en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle associée à un vieillissement précoce.
- > Le service intervient à la demande de la personne, des partenaires sociaux ou d'un membre de la famille

Conditions Administratives

- > Être âgé de plus de 45 ans et présenter des signes de vieillissement précoce.
- > Bénéficier d'une orientation SAVS-CR notifiée par la MDPH.

Les missions proposées par le service

- > Prendre en compte les besoins et les attentes de la personne :
 - la maintenir dans son lieu de vie actuelle,
 - proposer une autre alternative en matière d'hébergement.
- > Anticiper, en lien avec la famille et nos partenaires, le vieillissement de la personne en lui proposant un projet de vie adapté.
- > Assurer un rôle de soutien relationnel auprès de la personne.
- > Soutenir l'occupation du temps libre de la personne (sortie CR) et faciliter l'accessibilité dans différents clubs ou associations.
- > Informer et faciliter l'accès aux démarches administratives.
- > Faciliter les échanges et les rencontres avec l'environnement proche de la personne.
- > Développer les échanges avec les établissements partenaires.
- > Favoriser l'intégration de la personne dans son nouveau lieu de vie en nous appuyant, lorsque cela est possible, sur les résidents en place et sur le principe de la pair-aidance, tout en maintenant l'accompagnement du CR.

Les actions du service

- Les actions du service sont mises en oeuvre dans le respect du projet de vie de la personne accompagnée.
- Les professionnels du service réalisent un accompagnement global par :
- > Des visites à domicile et rencontres au service.
 - > Mise en place d'aides matérielles, financières et humaines.
 - > Visites des différentes structures d'hébergement.
 - > Accompagner la personne dans le parcours santé.
 - > Proposer des sorties CR en lien avec les différentes structures partenaires (cinéma, bowling, visites, temps festifs,...)
 - > Accompagner la personne pendant les six premiers mois de son intégration dans son nouveau lieu de vie. (Renouvelable 1 fois)